



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Frédéric LAVALETTE

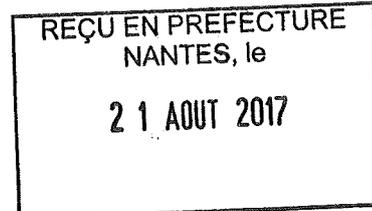
Tél. : 02.41.87.33.36

Mail : f.lavalette@inao.gouv.fr

N/Réf : Carrière/ME/avis 18-08-17

V/Réf : dossier suivi par Mme GARNIER

Objet : exploitation d'une carrière
commune de Guéméné Penfao



Le Directeur de l'INAO
à
Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières
6 quai Ceineray - BP 33515
44035 NANTES Cédex 1

Angers, le 18 août 2017

Par courrier en date du 4 juillet 2017, vous avez bien voulu faire parvenir à l'INAO, pour examen et avis, un dossier présenté par la société Pigeon Carrières qui souhaite procéder à l'exploitation d'une carrière située au lieu-dit "Le Tahun" sur la commune de Guéméné Penfao.

La commune de Guéméné Penfao se situe dans l'aire de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Bœuf du Maine", "Cidre de Bretagne" ou "Cidre Breton", "Farine de blé noir de Bretagne", "Pâté de campagne Breton", "Val de Loire", "Volailles de Bretagne", "Volailles de Janzé", "Volailles d'Ancenis", ainsi que de l'Indication Géographique du spiritueux "Whisky de Bretagne".

Après étude de cette demande, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les IGP concernées.

Pour le Directeur de l'INAO,
Et par délégation,
Pascal CELLIER

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire

SITE D'ANGERS
16 rue du Clon
49000 ANGERS
TEL 02 41 87 33 36
www.inao.gouv.fr